



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—  
SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/040

ÉDUCATION – Subvention du projet « Serre-toi » de l'école

Pauline Kergomard

—  
République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de 39 membres

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de 39

Le 31 mai 2023 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 25 mai 2023).

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> MICHEL Fleur, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain

## ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> OROSCO Claire, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. HÉRAUD Christophe, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)

## DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

## ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 31 MAI 2023

VILLE DE  
HOUILLES

—  
DCM 23/040

DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION

—  
Objet : Subvention du projet « Serre-toi » de l'école Pauline Kergomard

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**Vu** la délibération n°22/058 du Conseil Municipal du 17 mai 2022 actualisant les objectifs du projet éducatif territorial (PEDT) 2021-2024 et du Plan Mercredi afférent,

**Vu** la délibération n°23/016 du Conseil Municipal du 29 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 du budget principal,

**Considérant** le projet présenté par l'école Pauline Kergomard visant à explorer les 4 éléments naturels *via* une démarche de permaculture autour du pissenlit,

**Considérant** que ce projet permettra de sensibiliser les élèves au réemploi et à l'anti-gaspillage, à la biodiversité et aux différentes possibilités que peut offrir un même végétal,

**Considérant** que la municipalité souhaite accompagner l'école Pauline Kergomard dans la réalisation de ce projet qui répond aux objectifs du projet éducatif territorial de la Ville,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

**Article 1<sup>er</sup> :** **ATTRIBUE** une subvention de 1 600 euros (mille six cents euros) à la coopérative de l'école Pauline Kergomard.

**Article 2 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal (Service : 40, Nature : 6574, Fonction : 2115).

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023

Exécutoire ce jour : 09 juin 2023

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON